

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 21 mars 2018 dans la salle de la base de voile du port des Heures Claires d'Istres,
relative au projet de réaménagement et de valorisation du port des Heures Claires et de ses abords.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à la décision du Maire de la commune d'Istres N° 193/2018 du 13 mars 2018 portant composition de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans la salle de la base de voile du port des Heures Claires d'Istres, le mercredi 21 mars 2018 pour émettre un avis sur le projet de réaménagement et de valorisation du port des Heures Claires et de ses abords.

La commission était composée de :

M. Olivier BODHUIN, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Franck ZOULALIAN, chef du pôle stratégie et gestion du domaine public maritime, représentant le chef du service mer, eau et environnement des Bouches-du-Rhône (DDTM 13)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Guy DESCHLER	Représentant les plongeurs
M. William TILLET	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Daniel LOURENCO-PAULO	Représentant la SNSM
M. Thierry SALARIS	Représentant les plaisanciers

Membres temporaires suppléants :

M. Jean-Philippe GANDIOL	Représentant le comité départemental de la Fédération française d'études et de sports sous-marins des Bouches-du-Rhône (FFESM 13)
--------------------------	---

Assistaient également à la réunion :

Mme Nathalie CHAPE	DDTM 13
M. Giancarlo VETTORI	DDTM 13
M. Denis DE FAZIO M. Eric BEROULE	Subdivision des phares et balises de la DIRM MED
M. Lionel BOUCHAUD M. Thierry BLANC Mme Myriam TARONI-MARICHY	Adjoint délégué aux affaires maritimes, Mairie d'Istres Directeur des sports, Mairie d'Istres Pôle conduite de projet, Mairie d'Istres

M. Pierre PUEYO	Maître du port des Heures Claires
Mme Laurence MAGNIEN	Chef du service Gestion des ports de plaisance, direction des ports de plaisance et du service exploitation portuaire, direction de la mer, du littoral, des ports et de l'énergie, Métropole AMP
M. Marceau VALLIERE	Président de l'association des plaisanciers du port des Heures Claires (APPHC)
M. Luigi ABBADESSA	Plaisancier, président ESPEREN
M. Bruno MARSEROU	Fédération des sociétés nautiques 13
Mme Margaux OBJOIS	GNIPLUS
M. Pierre LOUIS	Maîtrise d'œuvre mandataire Pierre Louis Ing Conseil.
Mme Christèle HOMAC	

Le président remercie M. Zoulalian de la DDTM 13 pour l'organisation de cette réunion et l'ensemble des participants pour leur présence. M. Bouchaud prie d'excuser monsieur le Maire d'Istres retenu par ailleurs.

Cette réunion a été précédée d'une visite sur site qui a permis de bien appréhender le projet.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les représentants des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le projet a pour triple objectif de redéfinir une entrée de port, de mieux sectoriser les activités et de favoriser une circulation la plus libre possible entre les bassins. Le projet fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la métropole AMP et la ville d'Istres.

2. PRESENTATION DU PROJET

M. Louis présente le projet. Il comprend :

- la création d'un nouveau plan d'eau pour l'école de voile positionné plus au Nord que l'actuel ;
- une zone dédiée à la pêche à l'entrée du bassin 2 ;
- un poste pour l'accueil des navettes à passagers proche de l'entrée du port ;
- un poste d'avitaillement, au niveau de la passe d'entrée, côté digue du large ;
- un accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- la modification de la digue du large, agrandie au Nord pour la protection du nouveau plan d'eau de l'école de voile, agrandie au Sud pour la protection de l'entrée du port et élargie pour accueillir une voie de circulation, une rangée de stationnement et une voie piétonne ;
- la protection du bassin 1 par une digue amortissante (massif poreux) ;
- un avivement permettant la circulation de l'eau dans les bassins, en particulier le bassin 2.

En complément aux aménagements portuaires spécifiques, une station hélicoptère sera créée.

Le début des travaux est lié à la validation d'un nouveau plan local d'urbanisme (PLU). M. Louis précise la programmation des travaux, en 4 phases :

- phase 1 : création du pôle « base de voile » comprenant principalement le prolongement de la digue du large vers le Nord et l'aménagement de l'anse pour l'école de voile ; approximativement entre le mois de septembre l'année N et les mois d'avril/mai de l'année N+1 ;
- phase 2 : création du bassin 3 et prolongement de la digue du large vers le Sud ; approximativement entre le mois de septembre de l'année N+1 et les mois d'avril/mai de l'année N+2 ;
- phases 3 et 4 : modification du bassin 2, travaux du bassin 1, consistant essentiellement en un réaménagement du port existant.

Les travaux de dragage nécessaires seront réalisés par bassin lors des différentes phases. Les profondeurs à atteindre sont -2,0 m dans le bassin 1, -2,5 m et -3,0 m dans le bassin 2, -2,5 m dans le bassin 3 et -3,0 m dans le chenal d'accès (profondeurs rapportées au zéro des cartes).

3. SYNTHESE DES DEBATS

Suite à la présentation du projet, des précisions sont demandées. M. Louis confirme que :

- les bateaux amarrés au quai d'amortissement, face à l'entrée du port, seront bien protégés par le prolongement de la digue du large ;
- la zone du môle pour les personnes à mobilité réduite est également bien protégée et son accès se fera à partir de deux pontons articulés de 6 m de largeur chacun ;

- la largeur de la passe d'entrée fera 30 m et celle du chenal vers les bassins 1 et 3 variera entre 18 et 30 m ;
- l'accueil de bateaux visiteurs est prévu avec 3 places à l'entrée et plusieurs places dans le bassin 3 ;
- la vedette SNSM pourra accoster à proximité du poste pour les vedettes à passagers, à l'entrée du bassin 2 ;
- les plus grosses unités seront positionnées à l'entrée du port et dans le bassin 1 ;
- les accès aux pontons seront fermés sauf au niveau de la digue du large ;
- l'accès aux places réservées aux pêcheurs pourra se faire par camionnette ;
- l'accès au local attribué aux plongeurs pourra se faire par la route ;
- le lavage des bateaux est prévu sur l'aire de carénage dont l'accès sera libre et qui fera l'objet d'une protection acoustique ;
- des précautions seront prises pour limiter la turbidité créée lors de la mise en place des enrochements ;

Puis M. Pueyo développe les moyens d'information des usagers du port : par courriels, par voie d'affichage au niveau du port et des ports voisins, et à travers les associations d'usagers. Il est rappelé l'importance de communiquer par AVINAV / AVURNAV et de réaliser des réunions d'information localement en phase avec les différentes étapes des travaux.

La mise en place d'un balisage provisoire adapté aux différentes phases est précisée :

- pour la sortie de l'école de voile maintenue au cours de la phase 1 ;
- lors des travaux dans les bassins du port.

La préfecture maritime sera informée des travaux entrepris lors de chaque phase.

Il est souligné que la création d'une station d'avitaillement au port des Heures Claires, qui reste encore à décider, pourrait générer un nouveau trafic vers le port avec un risque spécifique. Le développement du port d'une façon générale doit conduire à une réflexion globale sur la gestion d'une activité maritime plus importante et sur les moyens techniques et humains pour y faire face.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) vers le Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense.

4. TOUR DE TABLE

Le tour de table fait ressortir :

- la nécessaire prise en compte du projet dans le PLU ;
- la poursuite de la réflexion sur la gestion du port en phase avec l'évolution de l'offre (avitaillement, navette) ;
- la saisie de la subdivision des Phares et Balises pour finaliser l'étude du balisage, qui ne présente a priori pas de difficulté ;
- le besoin de mieux protéger les enfants de l'école de voile avec la mise en place d'une ligne de vie, en complément du balisage de la zone de travaux, lors de la phase 1 ;
- l'attention à porter aux accès des moyens de secours d'une part et aux transports scolaires d'autre part ;

- l'arrivée prochaine d'un nouveau canot SNSM à Martigues, plus performant que l'actuel ;
- le caractère indispensable de la station d'avitaillement compte tenu de l'évolution de la réglementation pour le transport du carburant, et son positionnement satisfaisant à l'entrée du port ;
- l'accueil satisfaisant pour les pêcheurs ;
- le développement des capacités de stationnement (220 places au lieu de 88) ;
- une demande de faisabilité des travaux au cours de la période estivale pour accélérer le chantier ;
- la réelle concertation qui a accompagné la création de ce projet, clé de l'adhésion générale.

Le président remercie l'ensemble de l'auditoire pour son esprit très positif et sa participation active.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 21 mars 2018 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'aménagement du port des Heures Claires d'Istres, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port ;
- l'activité de l'école de voile n'étant pas interrompue pendant les travaux, prendre des mesures de sécurité spécifiques pour garantir la protection des enfants en complément du balisage (bouées supplémentaires, ligne de vie...) ;

- **En phase d'exploitation :**

- anticiper l'augmentation des flux d'entrée et de sortie du port en haute saison, notamment aux heures de pointe, en adaptant si nécessaire le dispositif actuel ;
- évaluer l'impact de la création d'une station d'avitaillement sur les flux d'entrée et de sortie du port ;
- s'assurer que le porteur de projet a transmis un dossier complet et argumenté pour le balisage à la DIRM (service des Phares et Balises) ;

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Paraphes :

L.P.D. / WT / G.S. / J.P.H.G. / F.Z. / T.S. O.P. O.B.

Signature des membres

Le président
M. Olivier BODHUIN



Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS



Les membres

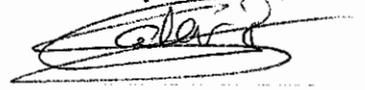
M. Franck ZOULALIAN



M. Daniel LOURANCO-PAULO



M. Thierry SALARIS



M. Guy DESCHLER



M. William TILLET



M. Jean-Philippe GANDIOL

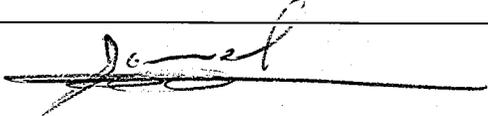
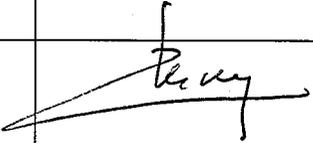
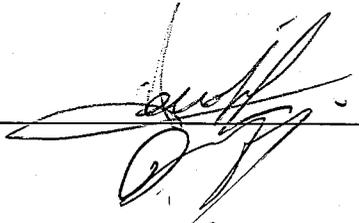
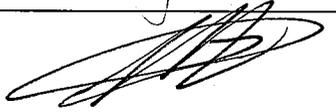


Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 21 mars 2018

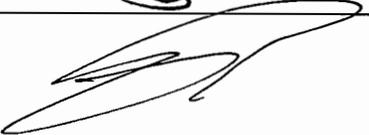
concernant le projet d'aménagement du port des Heures Claires d'Istres (13).

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Olivier BODHUIN, président de la GCN	olivier.bodhuin@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	parville@shom.fr	
DDTM 13	M. l'AC1AM Nicolas CHOMARD M. Franck ZOULALIAN Mme Nathalie CHAPE M. Giancarlo VETTORI	nicolas.chomard@bouches-du-rhone.gouv.fr franck.zoulalian@bouches-du-rhone.gouv.fr nathalie.chape@bouches-du-rhone.gouv.fr giancarlo.vettori@bouches-du-rhone.gouv.fr	excusé .  CP 
Représentants les plaisanciers	M. Thierry SALARIS M. Nicolas BRICOUT	presidentanoi@anoi-club-voile-istres.org anoi.istrium@wanadoo.fr	
Représentants les Pêcheurs	M. William TILLET M. Joseph GATTO	formationpeches@wanadoo.fr formationpeches@wanadoo.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants la SNSM	M. Daniel LOURENCO-PAULO M. Jean-Loup BERTRET	snsn.martigues@dartybox.com dd-bouches-du-rhone@snsn.org	
Représentants les plongeurs	M. Guy DESCHLER M. Loïc GERFFRAULT	mcgdeschler@hotmail.com mpistres13@orange.fr	
Représentants la FFESSM 13	M. Jean-Claude JONAC M. Jean-Philippe GANDIOL	jc.jonac@bbox.fr jphgandiol@aol.com	
Subdivision des Phares et Balises de la DIRM MED	M. Denis DE FAZIO M. Eric BEROULE	denis.de-fazio@developpement-durable.gouv.fr eric.beroule@developpement-durable.gouv.fr	
Mairie d'Istres	M ^r BOUCHAUD Lionel Adjoint délégué aux affaires maritimes M ^r Blanc Thierry Directeur sports MYRIAM TARONI-TARICHT. PCDP.	lionel.bouchaud@orange.fr tblanc@istres.fr mtaronimarichy@istres.fr	 
Port des Heures Claires	M. Pierre PUYEO	pierre.puyeo@ampmetropole.fr	

pierre.puyeo@ampmetropole.fr

→ mané d'Istres excuse.

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
GMI Plus MARGAUX OISJOIS	Mission d'OPC pour la Mairie d'Istres.	margaux.objais@gmiplus.fr	
Valbieres Marceau	Président APPHEC	06.29 55.17.54	
Plaisancia CUCPP.	ABBADessa Lucq. Président Es Peron - etang de Berre	Gino 13. @ H08 mai p. 06 06 51 28 60 92.	
Fédération des Sociétés Nautiques 13	DARSEKOW BRUNO Président SN Nautique de Signes	07 81 15 31 00	
Métropole A.M.P	M ^{me} Laurence Magnien Chef du Service Gestion des ports de plaisance. Direction des ports de plaisance	Laurence.magnien@ammetrople.fr 04 95 09 52 86 07 64 08 43 39	<u>Excuse</u>
Maitrise d'œuvre mandataire Pierre LOUIS Ing conseil.	Pierre Louis	pierre.louis4@outlook.fr	
Maitrise d'œuvre P. Louis Ing. Conseils	Christèle Homar	contact.pierrelouis@gmail.com	